

Département  
SOMME

Arrondissement  
AMIENS

## MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3 rue de l'église

80440 THÉZY-GLIMONT

Canton  
BOVES

Commune  
THÉZY-GLIMONT

### BULLETIN D'INFORMATION – AOÛT 2012

#### TICKETS CINÉMA

L'opération « un été au ciné » offerte aux habitants d'Amiens métropole âgés de 3 à 25 ans est en cours jusqu'au 3 septembre 2012 avec pour objectif que le jeune ne débourse que 1.50 € pour aller au cinéma (salles amiénoises des Gaumont, Ciné St Leu, Studio Orson Welles).

Les personnes n'ayant pas bénéficié de ce service au mois de juillet peuvent se présenter en mairie le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00.

Attention, le nombre de billets est restreint.

#### FEUX A L'AIR LIBRE

Avec le retour des beaux jours, il me parait nécessaire d'insister à nouveau auprès de vous sur le caractère néfaste du brûlage de végétaux à l'air libre.

Je rappelle que le brûlage d'herbes, résidus de taille et d'élagage, émet de nombreux polluants et contribue de façon importante à la pollution atmosphérique.

Pour des raisons de sûreté, de sécurité, de salubrité publique et pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée,...je vous demande de bien vouloir respecter cette interdiction.

#### MESSAGE CANIN

« Nous, animaux de compagnie, adorons lever la patte et autre gymnastique aux endroits où nos maîtres nous promènent. Toutefois, sommes-nous responsables s'ils ne ramassent pas comme ils le devraient ce que nous laissons traîner n'importe où ? »

Nous vous saurions gré d'un peu de respect à l'égard de vos concitoyens...  
Tout le monde y trouverait son compte.

## CAMBRIOLAGES ET ARNAQUES

Nous vous rappelons que la période des vacances d'été est aussi propice aux cambriolages à domicile et que quelques bons réflexes peuvent aider à partir avec l'esprit plus tranquille : faire vider son courrier, fermer ses volets, solliciter un voisin ou ami pour faire « vivre » la maison sinon prévoir des lumières temporisées, signaler votre absence en gendarmerie et non pas sur votre répondeur...

!!! Autre mise en garde : les arnaques du démarchage à domicile, de toutes sortes, deviennent fréquentes. Elles sont de plus en plus élaborées et visent tout public (sociétés fictives avec simple boîte aux lettres, arnaque sur la qualité des produits, le poids, prix hors norme, dépenses forcées sans possibilité de rétractation, etc...).

Faites vraiment attention, prenez le temps de vous renseigner avant de signer.

De faux démarcheurs proposent des prestations à domicile (démoussage de toiture, élagage, ramonage...). Il est souvent constaté qu'il s'agit d'individus travaillant pour des sociétés non déclarées qui n'offrent ni garantie, ni assurance. Il s'agit parfois de repérage pour des vols et des délits.

Nous vous rappelons qu'une autorisation de la mairie est nécessaire pour le démarchage à domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à prévenir la mairie ou la gendarmerie.